

	Plan de mesures d'urgence	No : SSE 6.1.3
	Fuite de gaz	Révision: B
Approuvé CEF par : Ronald Ajavon		Date : 1 septembre 2022
Approuvé CSF par : Alpha Barry		Page : 1 de 5

1.0 OBJET

Cette procédure a pour objectif de fournir les mesures à prendre avant, durant et après une fuite de gaz naturel, de propane ou d'autre gaz comprimé. Elle permet d'établir les priorités d'actions et les mesures pour assurer la sécurité des employés, des élèves, des entrepreneurs et des visiteurs sur un site du Conseil des Écoles Fransaskoises.

2.0 PORTÉE

Cette procédure s'applique à tous les établissements scolaires du CEF.

3.0 DÉFINITIONS

Dans le cadre de cette procédure, les mots, termes, acronymes ou abréviations suivants sont définis comme suit :

MOTS, TERMES, ACRONYMES OU ABRÉVIATIONS	DÉFINITION
Gaz	Dans le cadre de cette procédure on fait référence au gaz naturel utilisé pour le chauffage de l'édifice ou pour chauffer l'eau et aux brûleurs benzène utilisés en laboratoire.

4.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de cette procédure, en plus des responsabilités générales prévues à la procédure « SSE 6.0 Plan des mesures d'urgence – Procédure générale », article 4.0, les rôles et les responsabilités spécifiques suivants s'appliquent :

4.1 Direction d'école

- S'assure qu'un détecteur de gaz est en place dans son établissement au lieu le plus approprié et s'assure qu'il est vérifié sur une base régulière.
- S'assure qu'un registre est maintenu à jour de tous les équipements fonctionnant au gaz dans son établissement.
- S'assure que des permis de creusage identifiant les conduites de gaz souterraines ont été obtenus au préalable pour tout travail d'excavation au contour de son établissement.
- Advenant une odeur pouvant signaler la présence de gaz dans l'établissement ou le déclenchement du détecteur de gaz, vérifie si elle provient de l'extérieur ou de l'intérieur du bâtiment.

	Plan de mesures d'urgence	No : SSE 6.1.3
	Fuite de gaz	Révision: B

- Si la fuite provient de l'intérieur du bâtiment, ordonne l'évacuation à l'aide de l'interphone et applique la procédure d'évacuation SSE 6.1.1.
- Signale le numéro d'urgence qui se trouve au registre des intervenants externes.
- Coordonne la mesure d'urgence.

4.2 Adjointe administrative

- En cas d'alerte, elle quitte le bâtiment en suivant la procédure d'évacuation SSE 6.1.1.

4.3 Conciergerie et personnel d'entretien

- Maintiennent à jour un registre de tous les équipements fonctionnant au gaz dans l'établissement.
- Vérifient la provenance de la fuite si possible.
- Inspectent le périmètre extérieur des bâtiments, pour déceler si la fuite est à l'extérieure du bâtiment.
- Prennent avec eux la clef pour fermer la valve principale située à l'extérieur du bâtiment.

4.4 Enseignant titulaire

- Informe la direction de toute odeur de gaz suspecte décelée ou rapportée par un élève à être validé;
- Est responsable de coordonner l'évacuation de sa classe; laisse les fenêtres et la porte de sa classe ouvertes pour permettre circulation de l'air et éviter accumulation de gaz;
- Applique la procédure d'évacuation SSE 6.1.1.

4.5 Élèves

- Rapportent toute odeur de gaz qu'ils pourraient déceler dans l'établissement.
- Suivent les directives d'évacuation de leur titulaire.

4.6 Entrepreneurs

- S'assurent de faire les évaluations de repérage nécessaires avant d'effectuer tout creusage au contour de l'établissement.
- Pour tout travail intérieur à proximité d'une canalisation de gaz ou sur une canalisation de gaz, une évaluation de risques doit être effectuée.
- Toute nouvelle ligne de gaz installée doit avoir fait l'objet d'essai d'étanchéité avant d'être mise en opération.
- Tout nouveau raccordement sur le réseau de gaz doit préférablement être effectué en dehors des heures d'occupation de l'établissement.

	Plan de mesures d'urgence	No : SSE 6.1.3
	Fuite de gaz	Révision: B

- Une vérification et une analyse de risques doivent être faites avant d'entreprendre tout travail sur un équipement de chauffage ou autre équipement au gaz. Les dispositions nécessaires pour assurer une ventilation adéquate de l'aire de travail doivent être prévues.
- Lors de travaux d'entretien, la procédure de Cadenassage - Énergie zéro SSE 3.3.1 doit être appliquée pour isoler toutes les formes d'énergie incluant le gaz.
- Advenant qu'une fuite de gaz survienne alors qu'un travail est en cours près d'un équipement, la valve d'alimentation doit être fermée sans délai. La remise sous pression ne doit être effectuée que par un entrepreneur spécialisé en gaz.
- Si une évacuation est demandée, l'entrepreneur et son personnel doivent quitter les lieux et suivre la procédure d'évacuation SSE 6.1.1.

5.0 PROCESSUS

La prévention demeure la meilleure façon de ne pas avoir recours au plan de mesures d'urgence. Par conséquent, tout travail impliquant le gaz doit être bien encadré tant au niveau du creusage au périmètre des bâtiments que lors de travaux d'entretien à proximité ou sur un équipement au gaz.

Advenant une défectuosité d'un appareil au gaz, la fissure ou la rupture d'une conduite de gaz, les étapes suivantes doivent être mises de l'avant :

5.1 Alerte

Une substance appelée mercaptan est ajoutée au gaz naturel, inodore, pour permettre une détection rapide. Son odeur distinctive s'apparentant à celle des œufs pourris, ce qui permet de la déceler facilement advenant une fuite. Lorsque celle-ci est repérée, les dispositions nécessaires doivent être prises pour identifier la source soit à l'extérieur, soit à l'intérieur du bâtiment. Si celle-ci est :

- à l'extérieur de l'établissement scolaire, les occupants doivent demeurer à l'intérieur et suivre la procédure d'urgence prévue en cas de menaces aéroportées SSE 6.1.9.
- à l'intérieur, la source doit être identifiée dans la mesure du possible et la procédure d'évacuation doit être enclenchée par la direction à l'aide de l'interphone.

Afin de permettre la détection de gaz à l'intérieur de l'immeuble, l'utilisation d'un détecteur de gaz relié au système d'alarme incendie est un bon outil à utiliser. Cependant, un détecteur de gaz mural autonome émettra une alarme locale qui attirera l'attention du personnel ou d'un employé du service de conciergerie au passage. Ces détecteurs mesurent les propriétés explosives du gaz au lieu de l'odeur et sont en soi plus précis.

	Plan de mesures d'urgence	No : SSE 6.1.3
	Fuite de gaz	Révision: B

5.2 Déclenchement de la mesure d'urgence

Lorsqu'il est démontré que la fuite ne provient pas de l'extérieur, la direction demande l'évacuation des locaux.

- Suivre la procédure d'évacuation SSE 6.1.6 et utiliser l'interphone pour donner le code d'alerte soit :

Ici (nom de l'adjointe ou directeur), alerte code rouge, évacuation immédiate, je répète alerte code rouge, évacuation immédiate.

- Si le lieu de la fuite est connu, préciser le lieu à éviter par exemple la chaufferie rez-de-chaussée.

Ici (nom de l'adjointe ou directeur), alerte code rouge, évacuation immédiate, évitez le secteur chaufferie rez-de-chaussée, je répète alerte code rouge, évacuation immédiate, évitez le secteur chaufferie rez-de-chaussée.

- Communiquer avec les services d'urgence municipaux;
- A moins d'avis contraire, fermer la valve principale d'alimentation en gaz de l'établissement;
- S'assurer d'informer le directeur adjoint à l'éducation pour obtenir le support nécessaire et pour assurer la communication à l'intérieur de l'organisation; une assistance pourrait être obtenue pour gérer la communication avec les médias.

5.3 Gestion de la mesure d'urgence

Une fois l'évacuation complétée et les services d'urgence municipaux sur place, la recherche de la source d'émission doivent être effectués par les intervenants spécialisés. Les étapes suivantes doivent être suivies :

- Identification de la source de la fuite;
- Ventilation des locaux par le service d'urgence;
- Appel d'urgence de l'entrepreneur spécialisé dans l'entretien des équipements au gaz de l'établissement;
- Après inspection du service d'urgence et confirmation de la sécurité du bâtiment, l'entrepreneur spécialisé pourra réalimenter les secteurs et remettre les équipements en opération ou isoler l'équipement ou la ligne d'alimentation fautive pour réparation ultérieure;

	Plan de mesures d'urgence	No : SSE 6.1.3
	Fuite de gaz	Révision: B

- S'assurer que les espaces, tels que le sous-sol ou la section basse du bâtiment, sont bien ventilés pour évacuer tout le gaz qui aurait pu s'y accumuler..

5.4 Fin de la mesure d'urgence

La reprise des opérations en cas de fuite de gaz doit être effectuée de façon ordonnée. Seul un professionnel en équipement au gaz peut redémarrer les pilotes des équipements et s'assurer de leur fonctionnalité. Le registre de l'ensemble des équipements au gaz doit être consulté pour faciliter le contrôle lors de la remise en service.

- Une fois la remise en opération des équipements complétée, la réintégration des locaux pourra être autorisée par la direction de l'école.
- Des photos de l'équipement en cause doivent être prises pour mettre au dossier et assurer le suivi; cela facilitera également la communication de l'information à la direction du CEF.
- La direction de l'école complète le rapport d'intervention SSE 6.0.F07 et transmet une copie à la direction du CEF et au coordonnateur SST.

6.0 DOCUMENT(S) LIÉ(S)

Les documents suivants sont référés dans le cadre de cette procédure :

- SSE 1.1 Procédure système de gestion SSE
- SSE 1.1.1 Procédure de rédaction et mise à jour programme SSE
- SSE 6.0 PMU Procédure générale
- SSE 6.0.F07 PMU Rapport d'intervention
- SSE 6.1.1 PMU Évacuation
- SSE 6.1.9 PMU Menaces aéroportées.